



## Communiqué de presse

### **Le «Service de médecine de premier recours» des Hôpitaux Universitaires de Genève est récompensé par la Rose d'hôpital**

**L'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC) décerne la Rose d'hôpital 2014 au Service de médecine de premier recours des Hôpitaux Universitaires de Genève pour des initiatives exceptionnelles dans le domaine des conditions de travail.**

Berne, le 31 août 2015

Sous la direction du Prof. Jean-Michel Gaspoz, le Service de médecine de premier recours a initié et mis en œuvre de nombreux projets pour améliorer les conditions de travail des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique:

- Un engagement à temps partiel est explicitement soutenu, les employés choisissent un taux d'occupation entre 50 et 100%.
- Le temps hebdomadaire réservé à la formation postgraduée n'est pas réduit en cas de temps partiel (et inscrit dans l'horaire de service).
- Le travail à temps partiel est également possible avant l'obtention du titre FMH, avec garantie de formation postgraduée pour obtenir le titre FMH.
- Les médecins ont droit à un conseil psychologique régulier.
- Il existe un groupe de travail «esprit du service» dont le but est de renforcer le sentiment d'appartenance au service.
- Pour que les employés puissent participer à des projets internes dans les domaines de la recherche, de l'enseignement, de la qualité, etc., des heures additionnelles sont mises à leur disposition et il existe un fonds interne au service pour motiver les médecins-assistant(e)s, chef(fe)s de clinique et médecins adjoints à développer des projets de recherche.
- Un groupe de travail interdisciplinaire travaille à l'amélioration des problèmes identifiés lors de l'enquête de satisfaction interne, en y incluant les ressources humaines.

En décernant la Rose d'hôpital, l'ASMAC rend hommage à ce train de mesures particulièrement progressiste en faveur des conditions de travail des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique et espère que ces exemples feront école ailleurs.

**Contact:**

Christophe Fehlmann, président de l'AMIG (tél. 079 561 57 17, christophe.fehlmann@hcuge.ch) et Nico van der Heiden, directeur adjoint et responsable politique et communication de l'ASMAC (tél. 031 350 44 82, [vanderheiden@vsao.ch](mailto:vanderheiden@vsao.ch)), se tiennent à votre disposition pour toute question.

**ASMAC Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique**

L'association professionnelle ASMAC défend en tant qu'association indépendante les intérêts professionnels, politiques et économiques des médecins employés, en particulier des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, en Suisse. L'association est structurée en une association centrale et 16 sections régionales autonomes. L'organisation décentralisée encourage la proximité avec les membres et vise à défendre leurs intérêts sur place.